

DECRET N° 81-37 du 20 Février 1981

portant nomination du Camarade Guy Landry HAZOUME en qualité de Directeur Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 28 Janvier 1981,

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade Guy Landry HAZOUME est nommé Directeur Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Article 2. - Le présent décret qui a effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera. -

Fait à COTONOU, le 20 Février 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

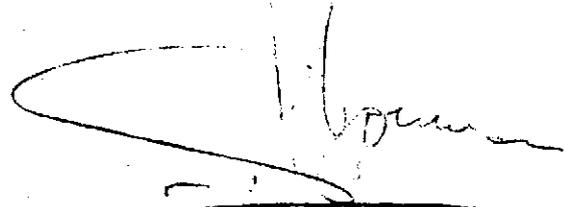
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopé-
ration



Simon Ifèdè OGOUMA

Ampliatiions : PR 8 CC du PRPB 4 CS 6 MAEC et ses Directions 8
MF 4 Autres Ministères 20 Intéressé 1 Ambabénin-Paris 1 SGG 4
SPD 2 DPE au MTAS 4 IGE et ses Sections 4 DPE-DAJL 4 INSAE 2
DB-DCF 8 Solde-Trésor-DI 12 BN-UNB-IQJ 6 BCP 2 DCCT-ONEPI 2
Gde Chanc. 1 JORPB 1 ANR 4.-